

Paris, le 13 décembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le nouveau Comité directeur de l'ANEM a arrêté son agenda 2019 et évoqué les dossiers législatifs en discussion**

**A peine deux mois après son renouvellement lors du 34<sup>e</sup> Congrès de Morteau, le Comité directeur de l'ANEM s'est réuni jeudi 13 décembre, sous la présidence d'Annie GENEVARD, députée du Doubs, et de Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement présidente et secrétaire générale de l'ANEM, à l'Assemblée nationale pour évoquer les points relatifs à l'organisation de l'Association, en 2019, avant d'aborder les dossiers d'actualité et les dossiers prioritaires des deux prochaines années.**

Après avoir fait le bilan du congrès de Morteau, confirmé les dates et lieu du 35<sup>e</sup> congrès dans les Pyrénées Atlantiques, les 17 et 18 octobre 2019, établi l'agenda de ses travaux en 2019, il a reconduit Jean PICCHIONI, dans ses fonctions de trésorier. Un groupe de travail sur l'organisation territoriale de l'Association a été installé.

Le tour d'horizon sur l'actualité législative a d'abord porté sur la loi de finances pour 2019, sur laquelle les parlementaires de la montagne ont été très présents pour diminuer l'impact des hausses du prix du carburant, ainsi que sur le projet d'Agence nationale de la cohésion des territoires à propos de laquelle les élus demandent un droit de cité et des garanties pour la spécificité montagne, tout comme dans le projet de loi d'orientation des mobilités.

Les problématiques relatives au transfert de la compétence Eau aux intercommunalités, aux territoires d'industrie et contrats de réciprocité étaient aussi à l'ordre du jour.

**Contact : Olivier LAMOUREUX**, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.